



RAPPORT ANNUEL 2023

CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER

QUÉBEC, 15 avril 2024

Table des matières

| | | |
|-----|--|----|
| 1. | Mot de la présidente | 3 |
| 2. | Composition du conseil d'administration | 3 |
| 3. | Rapport des activités | 3 |
| 3.1 | Réunions | 3 |
| 3.2 | Présentations spéciales | 4 |
| 3.3 | Participation des citoyennes et citoyens | 4 |
| 3.4 | Participation régulière du conseil de quartier à des activités du milieu | 5 |
| 3.5 | Participation aux consultations publiques à la demande de la Ville | 7 |
| 3.6 | Participation à des activités média | 8 |
| 4. | Dossiers spécifiques de travail du CQV | 8 |
| 5. | Orientations pour 2024 | 10 |
| 6. | Remerciements | 10 |
| | Annexe 1 : États financiers 2023 | 11 |
| | Annexe 2: Liste des résolutions | 15 |
| | Annexe 3 : Bilan des activités de consultation publique pour 2023 | 37 |

1. Mot de la présidente

L'année 2023 a été très chargée en matière de réunions, comme vous pourrez le constater à la lecture de ce rapport. Tous les administrateurs ont mis la main à la pâte. Votre implication est fortement appréciée.

2. Composition du conseil d'administration

Le conseiller ou la conseillère municipal(e) du district est d'office membre du conseil d'administration sans droit de vote ainsi que le conseiller ou la conseillère en consultations publiques de l'Arrondissement des Rivières qui assure la liaison entre le conseil d'administration et les instances municipales.

Au **31 décembre 2023**, le conseil d'administration était composé des neuf personnes suivantes :

| | |
|--------------------|-----------------|
| Nicole Laveau | Présidente |
| Raynald Pelletier | Vice-Président |
| Mahamadou Sissoko | Trésorier |
| Gemma Drouin | Secrétaire |
| André Garon | Administrateur |
| Jean-Noël Ouisse | Administrateur |
| Jacynthe Fortin | Administratrice |
| Hélène Langlois | Administratrice |
| Pierre-Marc Doucet | Administrateur |

Mathieu Legrand n'a pas renouvelé son terme. Deux nouveaux administrateurs se sont joints au Conseil d'administration : Hélène Langlois et Pierre-Marc Doucet.

3. Rapport des activités

3.1 Réunions

En 2023, le Conseil de quartier de Vanier a tenu 15 réunions réparties comme suit :

| | |
|-------------------------------------|--|
| Régulières ou <i>spéciales</i> (11) | 17 janvier, 20 février, 14 mars, 27 mars, 17 avril, 15 mai, 19 juin, 18 septembre, 16 octobre, 20 novembre et 18 décembre 2023 |
| Plénières (en privé) (3) | 6 septembre, 3 octobre et 5 décembre 2023 |
| Assemblée générale annuelle (1) | 17 avril 2023 |

À nos réunions plénières, les sujets suivants ont été discutés:

| | |
|-----------|--|
| Septembre | création d'un comité élargi sur la mobilité, nos priorités, l'implication des administrateurs-trices |
| Octobre | discussion sur les différents modes de déplacements dans le quartier |
| Décembre | discussion sur l'habitation dans le quartier, en général |

3.2 Présentations

Lors de nos réunions mensuelles régulières, nous avons assisté à quelques présentations réalisées par des organismes ou par la Ville de Québec:

- Demande d'opinion : Révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier (février)
- Présentation du projet d'agrandissement du centre d'art La Chapelle (mai)
- Présentation du Plan directeur du site Fleur de lys (juin)
- Projet Ginko : Présentation d'un projet de verdissement au CHSLD Christ-Roi par Nature Québec et le CIUSSS-CN (octobre)
- Présentation sur la sécurité concernant les angles morts avec M. Michel Meunier (novembre).

3.3 Participation des citoyennes et citoyens

La présence de citoyen-ne-s à nos réunions est plutôt faible, sauf en de rares occasions. En effet, il y a eu un taux élevé de participation aux activités de consultation pour les travaux majeurs sur la rue Mgr-Plessis ainsi que pour les véhicules récréatifs (V.R.) stationnés sur la rue Bourdages, tant en mode présentiel qu'en virtuel.

Outre ces rencontres, quelques citoyens se présentent régulièrement à nos réunions. Voici une liste des principaux sujets d'intérêts de leurs parts :

- L'état des trottoirs bordant le site de Fleur de Lys (mars)
- Les travaux sur la rue Mgr Plessis (mai)
- L'édifice de la CNESST (mai)
- Le dévoilement du Plan directeur Fleur de Lys (mai)
- Le transport adapté STAC (mai)
- L'option de vignettes pour stationner un V.R. sur la rue Bourdages (mai)
- Le transport et la mobilité dans le quartier (juin)
- La présence de Communauto (juin)
- Problème majeur de visibilité en tournant de la rue Isabelle-Aubert à Mgr Plessis (juin)

- La coupe des ormes (septembre)
- Le dépôt du Budget 2024 de la Ville et son plan décennal d'immobilisations (décembre).

3.4 Participation régulière du conseil de quartier à des activités du milieu

Des membres du Conseil de quartier de Vanier participent à des comités au sein du quartier ou au niveau régional :

| SUJETS | Administrateurs-trices | DÉTAILS ET RÉPONSES REÇUS |
|--|---|--|
| Comité-conseil « Mon environnement, ma santé » | Nicole Laveau | Rapport final publié en mars 2023. Une présentation du Rapport final a été réalisé lors de l'AGA en avril. |
| Table de concertation Vélo | Jean-Noël Ouisse Pierre-Marc Doucet Nicole Laveau (substitut) | Ces rencontres se tiennent régulièrement. Jean-Noël et Pierre-Marc font valoir nos points de vue sur certains dossiers communs. Mai : activité vélo organisée dans Vanier. |
| Table sur la mobilité des quartiers centraux | Nicole Laveau | Préoccupé principalement par le développement de la zone rue Canardière ainsi que pour la tarification sociale (RTC) et l'implantation de la phase 1 de Equimobilité. N. Laveau participe à un comité-conseil avec la Ville et des organismes communautaires de la région et elle représente les personnes âgées. Aucune rencontre de cette table s'est tenue depuis juin dernier. |
| Conseils d'établissements des écoles primaires et secondaire | Nicole Laveau (ENDC et ESF) Mahamadou Sissoko (ESV) | Tous les jeunes de l'ENDC sont allés au Tournoi Peewee, gracieuseté de Trudel Inc. Projet d'une classe verte réalisée en 2023 à l'École Notre-Dame-du-Canada. |
| Projet d'un parc sur le stationnement du CHSLD Christ-Roi | Jacynthe Fortin Nicole Laveau | Présentation du projet Ginko par le CIUSSS-CN et Nature Québec en octobre Sera réalisé en 2024. |

| | | |
|---|--|--|
| Projet Sécurité routière pour 2023 et 2024 | Nicole Laveau | Résol. 23-CA-039, 056, 063 Juin: demande de report d'une année pour la tenue de l'activité 2023. Acceptée par la Ville. Octobre : dépôt d'un nouveau projet sur « les angles morts des gros véhicules » pour 2024, activité grand public. |
| Table de quartier de Vanier | Nicole Laveau | Participation à trois rencontres et animé par La Ruche Vanier. |
| Sécurité piétonne sur les rues Beaucage et Rousseau | Nicole Laveau | Résol. 23-CA-002 Problème de sécurité pour les piétons qui veulent traverser cette intersection à proximité de l'école Sans Frontière. Réponse favorable de la Ville; ils installeront 2 panneaux lumineux à clignotement rapide. Sera activé en 2024. |
| Sécurité piétonne – temps de traverser | Raynald Pelletier | Résol. 23-CA-003 Demande pour augmenter le temps pour traverser, principalement sur le Boul. W.-Hamel aux principales intersections. Réponse de la Ville qui examinera cette question. |
| Sécurité piétonne – panneau pour limite de vitesse | Mahamadou Sissoko | Résol. 23-CA-048 Demander l'installation de panneaux à limite variable. Accepté par la Ville. |
| Page Facebook | Jean-Noël Ouisse Mahamadou Sissoko | Résol. 23-CA-018 Se fixer des règles; maintenir active régulièrement. |
| Noms de rues | Nicole Laveau Pierre-Marc Doucet Hélène Langlois | Résol. 23-CA-024, 031, 049 Pour recommander des critères pour le choix de nom de rues. |

| | | |
|---|--|---|
| | | <p>Octobre : participation à un comité formé à la demande de Trudel Inc. sur le terrain de Fleur de Lys.</p> <p>Formé par la Société d'histoire Des Rivières, le Conseil de quartier de Vanier et Trudel Inc.</p> <p>Les choix finaux sont attendus en 2024.</p> |
| Comité élargi sur la mobilité dans Vanier | <p>Jean-Noël Ouisse</p> <p>Pierre-Marc Doucet</p> <p>Nicole Laveau</p> | <p>Résol. 23-CA-038</p> <p>1^{ère} rencontre s'est tenue en novembre</p> <p>Regroupe 12 participants-es (CQ Lairet, Vieux-Limoilou, Vanier, ATV, Trudel Inc., la conseillère municipale.</p> <p>L'objectif est de formuler des recommandations touchant la mobilité tous modes confondus, sur un horizon de 20 ans.</p> |

3.5 Participation aux consultations publiques à la demande de la Ville

Consultations publiques effectuées par la Ville de Québec

- Dépôt d'un mémoire du CQV sur la démarche de la révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier (février).
- Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de Quartier concernant le projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 23304Hb, R.C.A.2V.Q. 344 (304, rue Beaucage, quartier de Vanier, District de Vanier-Dubergier) – Aménagement d'un îlot de verdure (mars). Recommandation favorable.
- Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au Conseil de quartier concernant les projets de règlement R.C.A.2V.Q. 342 et R.V.Q.3156 : Développement et densification du parc industriel Cardinal (Omnibus de modifications réglementaires) (mars) Recommandation défavorable.
- Atelier participatif sur l'aménagement d'un îlot de verdure à l'angle de l'avenue Bernatchez et de la rue Beaucage.

3.6 Participation à des activités média

À la suite de la présentation médiatique du Plan directeur Fleur de Lys, la présidente a été sollicitée par le Journal de Québec, Radio-Canada (télé et radio) et Noovo pour connaître l'opinion du CQV sur ce projet.

Également, un article a été publié dans le Journal de Québec concernant les abribus en novembre pour signifier leur retrait dans le secteur du Boul. W.-Hamel et ses répercussions sur la clientèle, sous l'initiative de Pierre-Marc Doucet. À la suite de la parution de cet article, les 4 abribus ont été réinstallés temporairement et réévaluer en 2024.

4. Dossiers spécifiques de travail du CQV

| | |
|---|--|
| Réseau cyclable | Sera développé davantage avec le nouveau Comité élargi sur la mobilité dans Vanier en 2024. Se référer au Mémoire déjà déposé en décembre 2021. |
| Espaces verts et canopée | Résol. 23-CA-001, 050, 23-CAS-001 Projet de la Ville « Verdir Vanier » nous sera présenté en 2024. L'objectif est de recommander à la Ville d'atteindre la cible de la Vision de l'arbre et de planter des arbres sur des terrains d'Hydro-Québec ainsi que le long de la voie ferrée principalement. Octobre : pour davantage de plantations d'arbres sur des terrains non-municipaux. |
| Projet Aînés | Résol. 23-CA-045, 046, 047 et 045 modifiée, 055, 064 Touche finale sur le document à publier; Rencontre avec un concepteur graphisme; Recherche de financement pour \$11,500. Confirmé au 31 déc. 2023 : Ville pour \$4500 et député Mario Asselin pour \$1500. Une nouvelle demande de financement a été faite auprès de la Ville dans le cadre des projets d'initiatives. |
| Déneigement d'un tronçon de la rue Laperrière | Résol. 23-CA-019 Janvier : enjeu équitable. |

| | |
|-------------------------------------|--|
| | Mars : demande de modification à la politique de viabilité hivernale (déneigement). |
| Véhicules récréatifs | <p>Mai : quelques V. R. se stationnent en permanence pour la saison estivale sur la rue Bourdages; les véhicules sont plus longs que les véhicules de promenade; moins d'espaces de stationnement sur la rue.</p> <p>Juin et sept.: séance de consultation par la Ville sur ce sujet. Des actions sont planifiées pour l'été 2024 comme l'interdiction de stationner la nuit sur les rues.</p> |
| Réaménagement de la rue Mgr-Plessis | <p>Résol. 23-CA-062</p> <p>1^{ère} portion de la rue réaménagée en 2023; 2^e portion sera réalisée en 2024. Retrait d'environ 75 cases de stationnements sur la rue Mgr-Plessis.</p> <p>Demande d'ajouter des abribus sur cette rue a été refusée par le RTC.</p> <p>Déc. : résolution no 23-CA-062 pour demander à la Ville de trouver une solution alternative au manque de cases de stationnement sur rue à la suite des travaux majeurs sur cette rue.</p> |
| Présence de Communauto et àVélo | <p>Résol. 23-CA-044, 053</p> <p>Sept. : actuellement, il y a 3 véhicules de Communauto disponibles dans la partie sud de Vanier;</p> <p>Oct. : no résolution 23-CA-044 pour un ajout de stations de ÀVélo.</p> <p>Nov. : 23-CA-053 pour un ajout de stations pour Communauto.</p> <p>Déc. : bonne réception par Communauto à notre demande pour augmenter le nombre de véhicules disponibles sur notre territoire. En attente de leur réponse définitive pour 2024.</p> |
| Abribus | Résol. 23-CA-032, 054 pour demander la réinstallation d'abribus retirés sur le Boul. W.-Hamel. |

5. Orientations pour 2024

2024 a commencé sur les chapeaux de roue avec la réunion du Comité élargi sur la mobilité dans Vanier dès le 11 janvier 2024. La particularité de ce comité est sa composition : des administrateurs des conseils de quartier de Lairet, Vieux-Limoilou, St-Sauveur, NeufChâtel-LeBourgneuf, notre conseillère municipale Alicia Despins, un représentant de Trudel Inc. avec Mathieu Forget et Action Transports Viables avec Annie Métivier-Hudon. Notre intérêt est de formuler des recommandations auprès de la Ville avec une perspective visionnaire sur 20 ans, en tenant compte de tous les développements possibles en vertu du PPU Hamel-Laurentien.

Nous nous attendons également à être « consulté » par la Ville à quelques reprises sur de grands dossiers, tels que les changements de zonage, les règlements de fonctionnement des conseils de quartier, des aménagements de notre territoire et autres.

L'équipe des administratrices-teurs du Conseil de quartier de Vanier a à cœur leur milieu de vie.

Également, nous devrions **avoir un Plan d'action** pour nous aider à naviguer dans les multiples dossiers.

2024 sonnera notre vingtième année de participation et d'implication citoyenne à titre de conseil de quartier au sein de la Ville de Québec.

6. Remerciements

Le conseil d'administration du Conseil de quartier de Vanier tient à remercier les citoyennes et citoyens qui ont participé aux différentes assemblées au cours de l'année 2023. Leurs interventions ont suscité une réflexion de la part des membres du conseil d'administration relativement à ces divers dossiers que nous avons eu l'occasion de traiter. Nous espérons que les citoyennes et les citoyens profiteront de notre tribune pour soumettre d'autres interrogations et faire connaître leurs opinions sur différents sujets touchant leur milieu de vie.

Je tiens à remercier tous les administratrices et administrateurs du Conseil de quartier de Vanier pour leur disponibilité remarquable en 2023, par leur présence aux 15 réunions en comité plénier et aux différents comités thématiques, en réunions spéciales ou régulières ainsi que les administratrices-trices qui ont participé à la rédaction des différents documents publiés.

Nous ne pouvons pas terminer ce rapport sans remercier spécialement Madame Alexandra Mauger pour sa grande patience à répondre à nos questions.

Document original signé

Nicole Laveau
Présidente
Conseil de quartier de Vanier

LE CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER

ÉTATS FINANCIERS
(non-vérifiés)

AU 31 DÉCEMBRE 2023

LE CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2023

| | 2023 | 2022 |
|-----------------------------|--------|-------|
| | \$ | \$ |
| Actif | | |
| Actif à court terme | | |
| Encaisse | 12,396 | 623 |
| | <hr/> | <hr/> |
| Passif et actif net | | |
| Passif à court terme | | |
| Créditeurs | | |
| | <hr/> | <hr/> |
| Actif net | | |
| Non affecté | 12,396 | 623 |
| | <hr/> | <hr/> |
| | <hr/> | <hr/> |
| | 12,396 | 623 |
| | <hr/> | <hr/> |

Au nom du Conseil de quartier de Vanier :

LE CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

| | 2023 | 2022 |
|--|--------------|--------------|
| | <u>\$</u> | <u>\$</u> |
| Produits | | |
| Subventions–Ville de Québec Fonctionnement | 11,885 | <u>4,500</u> |
| Subvention Député | 1,500 | 0 |
| | <hr/> | <hr/> |
| Charges | | |
| Fonctionnement | 1,613 | 1,052 |
| Projets | | 3,000 |
| | <hr/> | <hr/> |
| | 1.613 | <u>4,052</u> |
| | <hr/> | <hr/> |
| Excédent des produits par rapport aux charges | 11,772 | 448 |
| Actif net non affecté au début de l'exercice | 623 | 174 |
| | <hr/> | <hr/> |
| Actif net non affecté à la fin de l'exercice | 12,396 | <u>623</u> |
| | <hr/> | <hr/> |

Note

Il est à noter que certaines subventions octroyées n'ont pas été utilisées dans l'année car les projets visés sont toujours en cours d'exécution. Il s'agit notamment de :

| Libellé | Montant |
|---|----------|
| Subvention pour le projet de sécurité routière reçue en 2023 | 3,000 \$ |
| Subvention pour le projet des aînées reçue en 2023 | 4,500 \$ |
| Subvention pour le fonctionnement 2024 | 2,485 \$ |
| Subvention de Mario Asselin – Député de Vanier - Les – Rivières pour le projet des aînées | 1,500 \$ |

LISTE DES RÉOLUTIONS

23-CA-001

- Le Conseil de Quartier de Vanier accueille favorablement la volonté de la Ville de Québec d'augmenter de façon considérable la canopée, d'autant plus que les îlots de chaleur sont nombreux dans le quartier de Vanier.
- Cependant, cible d'indice de canopée de la Vision de l'arbre 2015-2025 de la Ville de Québec est loin d'être atteinte. Le taux de canopée était de 14% en 2021 et la cible est de 25% pour 2025.
- Il existe pourtant là un fort potentiel de déminéralisation : d'une part, dans le Vieux-Vanier du fait des larges rues, et d'autre part, dans les grandes zones industrielles, institutionnelles et commerciales. Les terrains privés représentent 75% du territoire.
- Nous savons de plus que les changements climatiques demandent une réorganisation des espaces urbains. La transformation du Boulevard Wilfrid-Hamel devra en être un exemple.
- Sachant par ailleurs qu'il existe un certain nombre de terrains vacants inexploités de grandes dimensions appartenant, entre autres, à la société d'état Hydro-Québec, et qu'ils sont fauchés à quelques reprises pendant l'année, ce qui ne permet pas aux arbres de pousser.
- Sachant que le Collectif Canopée sera responsable de la plantation de 2000 arbres et 250 arbustes sur les terrains non municipaux et l'entretien pour l'année 2023 dans la Ville.

SUR UNE PROPOSITION DE JEAN-NOEL OUISSE ET SECONDÉE PAR MME JACYNTHE FORTIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT :

- Que le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec de tout mettre en œuvre afin d'atteindre les cibles qu'elle s'est fixée dans sa Vision de l'arbre 2015-2025 et tout particulièrement pour le quartier de Vanier;
- Que le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec et à l'Arrondissement Des Rivières de discuter avec la société d'état Hydro-Québec afin qu'une entente permette la plantation d'arbres et la création de jardins sur ses nombreux terrains inexploités;
- Que la Ville de Québec continue de subventionner les projets de déminéralisation.
- ADOPTÉ

23-CA-002

- Considérant que l'intersection Rousseau et Beaucauge est assez achalandée tant par les véhicules automobiles que par des piétons de tous âges et toutes grandeurs;
- Considérant que ce lieu est situé à proximité de l'École Sans Frontière et de l'École Boudreau;
- Considérant qu'il y a un problème de « visibilité » à cette intersection, pour tous ceux qui tentent de traverser Beaucauge sur la rue Rousseau, étant donné la pente existante à cette intersection (il suffit de se positionner avant le 100 rue Beaucauge et de regarder vers l'ouest : impossibilité de voir un véhicule automobile allant vers l'est);
-

- SUR UNE PROPOSITION DE MME NICOLE LAVEAU ET SECONDÉE PAR M. MATHIEU LEGRAND, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE,
-
- Le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec d'évaluer cette intersection afin que les piétons, tant les adultes que les enfants, se sentent en sécurité lorsqu'ils ont à la traverser et de nous en rendre compte, dans un délai raisonnable;
- Le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec d'évaluer la pertinence d'installer 4 panneaux d'arrêts.

ADOPTÉ.

23-CA-003

Demande pour augmenter le temps de traverse aux 4 intersections suivantes sur le Boul. W.-Hamel :

- Boul. W.-Hamel - Boul. Pierre-Bertrand.
- Boul. W.-Hamel - Av. Marie-de-l'Incarnation.
- Boul. W.-Hamel - rue Mgr. Plessis.
- Boul. W.-Hamel – rues Soumande et Bourdages
- Considérant que la population de la Ville de Québec est de plus en plus vieillissante et parfois/souvent en perte d'autonomie ou à mobilité réduite;
- Considérant que la traverse piétonne à l'intersection Hamel / Pierre-Bertrand est très utilisée par la population avoisinante pour l'accès aux services de base (Pharmacie et Alimentation) et à proximité de l'Hôpital Christ-Roi;
- Considérant que la traverse piétonne à l'intersection Hamel / Marie-de-l'Incarnation, située près du grand HLM Place De La Rive, représente un croisement stratégique important pour l'accès à d'importants commerces et restaurants;
- Considérant que la traverse piétonne à l'intersection Hamel / Mgr Plessis est très utilisée pour l'accès au Centre commercial FDL et au centre de réadaptation IRDPQ;
- Considérant qu'il y a beaucoup de personnes qui utilisent ces quatre traverses piétonnières ceinturant le Vieux-Vanier et qu'elles souhaitent pouvoir le faire d'une manière sécuritaire;
- Considérant qu'un temps de 40 sec. serait idéal selon le principe de la protection des plus vulnérables;

SUR UNE PROPOSITION DE M. RAYNALD PELLETIER ET SECONDÉE PAR MME GEMMA DROUIN, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec de :

- Hausser le temps de traverse pour ces quatre intersections, d'en évaluer leur pertinence et de nous fournir des explications en cas de refus.
- ADOPTÉ.

23-CA-004

- Considérant que la coroner, Me Sophie Régnière, a jugé que la dangerosité de l'intersection Marie-de-l'Incarnation/Wilfrid-Hamel a eu une incidence sur le décès d'une personne en juillet 2022;
- Considérant que le Conseil de quartier de Vanier a demandé à plusieurs reprises et depuis plusieurs années un réaménagement de ce secteur :

- Mémoire sur le PPU Hamel-Laurentien juin 2022, page 12;
- Mémoire sur le PPU, mai 2019, recommandations nos 7, 8 et 9;
- Lettre du CQV à la Ville datée du 13 décembre 2010 ainsi que le rapport annuel 2010, page 8;
- Procès-verbal du CQ Vanier du 19 décembre 2006, page 3 et le rapport annuel 2006, point 3.3;)
- Considérant que le boulevard Wilfrid-Hamel est l'une des voies routières les plus accidentogènes de la Ville de Québec (Stratégie de sécurité routière de la Ville de Québec, 2020-2024);
- Considérant que le feu de circulation ajouté au niveau de l'avenue Turcotte et Hamel ne sera pas suffisant pour assurer la sécurité des piétons et des personnes à mobilité réduite;
- Considérant que la Ville de Québec a fait de la sécurité routière une priorité;

SUR UNE PROPOSITION DE M. MATHIEU LEGRAND SECONDÉE PAR MME JACYNTHÉ FORTIN, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier de Vanier recommande, une nouvelle fois, à la Ville de Québec de faire du réaménagement de ce secteur une priorité absolue et de régler la situation au plus vite, sans attendre la réalisation complète du PPU Wilfrid-Hamel-Laurentien.

ADOPTÉ.

23-CA-005

SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN ET SECONDÉE PAR M. RAYNALD PELLETIER, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal du 20 décembre 2022 tel que modifié.

ADOPTÉ

23-CA-006

SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN ET SECONDÉE PAR M. RAYNALD PELLETIER, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'engager la dépense pour les services de secrétariat pour l'année 2023 au montant de \$95.00 par séance.

ADOPTÉ

23-CA-007

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR MME JACYNTHÉ FORTIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de défrayer un montant de 95.00 \$ pour les services de secrétariat fournis par Mme Renée Poulin pour l'assemblée du 17 janvier 2023 au montant de 95.00 \$.

ADOPTÉ

23-CA-008

SUR UNE PROPOSITION DE M. MATHIEU LEGRAND ET SECONDÉE PAR MME GEMMA DROUIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de désigner Mme Alexandra Mauger comme présidente d'élection lors de l'AGA du 17 avril 2023.

ADOPTÉ

23-CA-009

SUR UNE PROPOSITION DE M. ANDRÉ GARON ET SECONDÉE PAR MME JACYNTHÉ FORTIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de changer l'assemblée régulière du 20 mars pour le 27 mars 2023.

ADOPTÉ

23-CA-010

SUR UNE PROPOSTION DE MME NICOLE LAVEAU, SECONDÉE PAR MME GEMMA DROUIN, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Conseil de quartier de Vanier adopte le document « Mémoire sur la démarche de révision des pratiques et du fonctionnement des Conseils de quartier » déposé le 23 février 2023 où les positions ne sont pas homogènes selon chaque thème.

ADOPTÉ

23-CA-011

SUR UNE PROPOSTION DE MME NICOLE LAVEAU, SECONDÉE PAR MME GEMMA DROUIN, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Conseil de quartier de Vanier s'engage pour ces deux activités dans le mois de mai 2023, en collaboration avec la Ruche Vanier. Ces activités sont l'atelier de réparation de vélos à la Ruche et le parcours « Découverte » avec M. Réjean Lemoyne.

ADOPTÉ

23-CA-012

SUR UNE PROPOSTION DE M. JEAN-NOËL OUISSE, SECONDÉE PAR MME

JACYNTHÉ FORTIN, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les états financiers pour l'année 2022 tel que présentés.

ADOPTÉ

23-CA-013

SUR UNE PROPOSTION DE MME JACYNTHÉ FORTIN, SECONDÉE PAR M. JEAN-NOËL OUISSE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Conseil de quartier de Vanier s'adresse à la Ville pour demander que le chemin Napoléon-Grondin soit déneigé ou damé pendant la saison hivernale, au moins de la largeur de la chenillette. Également, que le nom du sentier soit publié sur un panneau (aux croisements des rues Chabot, Beaucage et du Boul. Hamel) pour qu'il soit connu du public.

ADOPTÉ

23-CA-014

SUR UNE PROPOSITION DE MME JACYNTHÉ FORTIN ET SECONDÉE PAR M. MAHAMADOU SISSOKO, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal du 17 janvier 2023.

ADOPTÉ

23-CA-015

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR MME GEMMA DROUIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de défrayer un montant de 95.00 \$ pour les services de secrétariat fournis par Mme Renée Poulin pour l'assemblée du 20 février 2023.

ADOPTÉ

- **23-CAS-01**

- SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN, DÛMENT APPUYÉE PAR M. recommander au conseil municipal d'approuver le projet de modification à la JEAN-NOËL OUISSE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'option A, soit de réglementation d'urbanisme.

- ADOPTÉ

- **23-CA-016**

- Manque de temps et d'information pour comprendre la nature des modifications réglementaires, alors que la documentation disponible en ligne (le sommaire décisionnel et les fiches) n'est pas vulgarisée.
- La demande d'opinion au conseil de quartier de Vanier aurait dû être conjointe à celle de Duberger-Les Saules.
- Il aurait été préférable que la consultation écrite se tienne avant l'assemblée publique de consultation afin que le conseil de quartier puisse être informé de l'ensemble des opinions formulées par les participants à la consultation publique.
- SUR UNE PROPOSITION DE MME NICOLE LAVEAU, SECONDÉ PAR JACYNTHE FORTIN, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier de Vanier donne une recommandation défavorable à cette demande d'opinion.

- *ADOPTÉ*

- **23-CA-017**

- SUR UNE PROPOSITION DE M. ANDRÉ GARON SECONDÉE PAR M. MAHAMADOU SISSOKO, IL A ÉTÉ RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE Le Conseil de Quartier de Vanier appuie la démarche d'organiser une activité de découverte du quartier à vélo en date du 20 mai 2023 en partenariat avec La Ruche Vanier et Le Piolet;
- M. Jean-Noël Ouisse est mandaté pour représenter et signer les demandes faites au nom du Conseil de Quartier de Vanier;
- Le Conseil de quartier de Vanier engage un montant jusqu'à un maximum de 400.00 \$ pour ces activités sur présentation de factures. Les organismes partenaires participeront aux frais également.

- ADOPTÉ

23-CA-018

SUR UNE PROPOSITIO DE MME GEMMA DROUIN SECONDÉE PAR MME JACYNTHE FORTIN, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier de Vanier adopte les règles de la Page Facebook avec les modifications.

ADOPTÉ

23-CA-019

- Considérant que la Politique de viabilité hivernale est en processus d'amendements;
- Considérant l'importance de mettre cette politique à jour pour tenir compte des « trajets » des résidents;
- Considérant que les « lignes de désir » démontrent un usage fréquent et répété du passage entre la rue Laperrière et le centre commercial Carrefour Soumande;
- Considérant que ce passage représente également un grand raccourci de quelques centaines de mètres;

IL EST PROPOSÉ PAR GEMMA DROUIN, DÛMENT SECONDÉE PAR MAHAMADOU SISSOKO, que le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec de :

Modifier la Politique de viabilité hivernale, à la page 27, pour inclure un lien piétonnier entre une rue et un centre commercial;

Modifier la Politique de viabilité hivernale, à la page 37, pour inclure un lien piétonnier entre une rue et un centre commercial;

Modifier la Politique de viabilité hivernale, à la page 37, pour considérer un achalandage nécessaire et suffisant, afin de favoriser la mobilité active des résidents du secteur.

ADOPTÉ à l'unanimité

23-CA-020

SUR UNE PROPOSITION DE MME NICOLE LAVEAU, SECONDÉE PAR M. JEAN-NOËL OUISSE, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ QUE le Conseil de quartier de Vanier, et considérant les informations qu'il possède actuellement, se prononce de façon défavorable au projet du 3^e lien. S'il y a des études ultérieures qui amènent des éclaircissements acceptables et des informations trouvées satisfaisantes, le Conseil de quartier pourra réévaluer à nouveau sa position.

ADOPTÉ. Une abstention.

23-CA-21

SUR UNE PROPOSITION DE M. MAHAMADOU SISSOKO, SECONDÉE PAR M. JEAN-NOËL OUISSE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal du 20 février 2023 tel que modifié.

Adopté.

23-CA-22

SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN, SECONDÉE PAR MME JACYNTHÉ FORTIN, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal du 14 mars 2023 tel que modifié.

Adopté.

23-CA-23

SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN, SECONDÉE PAR MME JACYNTHÉ FORTIN, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de défrayer un montant de 95.00 \$ pour les services de secrétariat de Mme Renée Poulin pour la rédaction du procès-verbal du 27 mars 2023.

Adopté.

23-CAS-002

SUR UNE PROPOSITION DE MME JACYNTHE FORTIN SECONDÉE PAR M. JEAN-NOËL OUISSE, IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ d'adopter le rapport annuel du Conseil de quartier de Vanier pour 2022.

Adopté.

23-CAS-003

SUR UNE PROPOSITION DE M. ANDRÉ GARON ET SECONDÉE PAR M. RAYNALD PELLETIER, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de coopter M. Pierre-Marc Doucet.

ADOPTÉ

23-CAS-004

Mme Nicole Laveau Présidente

M. Raynald Pelletier Vice-président

Mme Gemma Drouin Secrétaire

M. Mahamadou Sissoko Trésorier

SUR LE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN ET SECONDÉE PAR M. RAYNALD PELLETIER, IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ d'adopter la désignation des officiers, inscrite plus haut, du Conseil de quartier de Vanier pour l'année 2023-2024.

Adopté.

23-CAS-005

SUR LE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN ET SECONDÉE PAR M. MAHAMADOU SISSOKO, IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ de conserver les mêmes pouvoirs de signature des chèques du Conseil de quartier de Vanier pour l'année 2023-2024.

Adopté.

23-CA-024

L'INTÉGRATION DE LA DÉNOMINATION DES RUES DANS LE QUARTIER DE VANIER

- CONSIDÉRANT la fierté des citoyens de Vanier pour l'histoire du quartier et de son patrimoine;
- CONSIDÉRANT que la dénomination actuelle des noms de rue dans le quartier reflète son histoire particulière liée personnellement à des noms rattachés à son développement municipal;
- CONSIDÉRANT que la continuité des noms de rue est aussi perçue comme un moyen de lutter contre l'effet de gentrification, par exemple en évitant de donner la perception d'un « nouveau quartier Fleur de Lys » indépendant et détaché de la communauté de Vanier;
- CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de quartier de Vanier de maintenir son attachement profond envers les racines de Vanier, tout en assurant une affirmation de son développement dans le respect des attentes des citoyens;
- CONSIDÉRANT que pour le Conseil de quartier de Vanier, la continuité des noms de rue existantes à l'intérieur du site redéveloppé de Fleur de Lys, par exemple, est un élément important d'affirmation à l'effet que le projet s'insère dans la continuité de l'histoire et du patrimoine de Vanier, ainsi que du respect de nos citoyens;

- CONSIDÉRANT l'importance que le secteur redéveloppé de Fleur de Lys soit bien intégré au quartier de Vanier par la prolongation des rues existantes de Vanier à l'intérieur du secteur Fleur de Lys et en désenclavant le site, qu'il s'insère en continuité de sa trame urbaine; de même que pour les nouveaux projets qui se développeront le long du Boul. Wilfrid-Hamel.

SUR UNE PROPOSITION DE M. PIERRE-MARC DROLET ET APPUYÉE PAR MME GEMMA DROUIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec de :

Conserver les noms des rues existantes qui se prolongeront à travers le site redéveloppé de Fleur de Lys;

Que la Ville de Québec veille dans toutes ses décisions ou actions futures envers le redéveloppement du site à s'assurer de préserver cette volonté de continuité ainsi qu'à tout autre site éventuel.

Adopté.

23-CA-025

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR M. ANDRÉ GARON, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder au paiement d'un montant de 337.50 \$ pour l'activité de réparation des vélos tenue le 6 mai 2023 au Piolet.

ADOPTÉ

23-CA-026

SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN ET SECONDÉE PAR M. JEAN-NOËL OUISSE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 27 mars 2023 tel que présenté.

ADOPTÉ

23-CA-027

SUR UNE PROPOSITION DE M. ANDRÉ GARON ET SECONDÉE PAR M. JEAN-NOËL OUISSE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de la 2^e assemblée spéciale du 17 avril 2023, à 19 h 00, tel que présenté.

ADOPTÉ

23-CA-028

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR MME JACYNTHÉ FORTIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de la 3^e assemblée spéciale du 17 avril 2023, à 21 h 00, tel que présenté.

ADOPTÉ

23-CA-029

SUR UNE PROPOSITION DE MME NICOLE LAVEAU ET SECONDÉE PAR M. PIERRE-MARC DOUCET, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder à l'engagement de la dépense au montant de 38.00 \$ pour la mise à jour au Registre des entreprises.

ADOPTÉ

23-CA-030

SUR UNE PROPOSITION DE MME JACYNTHE FORTIN ET SECONDÉE PAR MME GEMMA DROUIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder au paiement de 95.00 \$ pour les deux assemblées spéciales tenue le 17 avril 2023, et un montant de 95.00 \$ pour la 4^e assemblée ordinaire du 15 mai 2023, à l'attention de Mme Renée Poulin pour un total de 190.00\$.

ADOPTÉ

23-CA-031

- Considérant que plusieurs rues dans le quartier de Vanier portent des noms masculins;
- Considérant qu'il existe certainement quelques noms féminins résidant dans le quartier et qui se sont démarqués par le passé;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR M. PIERRE-MARC DOUCET, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier de Vanier :

- Recommande au Comité de toponymie de la Ville de Québec de privilégier des noms de rues ou de parcs qui portent un nom féminin et ce, pour toutes les nouvelles désignations dans le quartier de Vanier;
- Que la Ville de Québec nous informe au fur et à mesure des nouvelles désignations pour le quartier de Vanier.

Adopté.

23-CA-032

- CONSIDÉRANT la présence de trois arrêts du parcours 86 sur la rue Mgr-Plessis;
- CONSIDÉRANT que le Guide de design des infrastructures du RTC stipule la vision suivante : " Cette combinaison assure une expérience client de qualité, qui incite l'usage du transport en commun et contribue à l'image de la ville de Québec" (Guide de design des infrastructures du RTC p.6);
- CONSIDÉRANT qu'aucun abribus n'est prévu dans le projet de réaménagement de la Rue Mgr-Plessis présenté le 7 juin 2023;
- CONSIDÉRANT que des arrêts confortables, qui comportent de l'ombre, un espace pour s'abriter, des places assises, de l'information claire et une diversité d'activités à proximité contribuent à créer un environnement attractif pour l'utilisateur du transport en commun et améliorent les perceptions de la clientèle quant au service offert (NACTO, 2016) (Guide de design des infrastructures du RTC p.46);
- CONSIDÉRANT que le secteur est très venteux et froid, en saison hivernale;
- CONSIDÉRANT que la présence d'un abribus permet la sécurité des usagers et des personnes à mobilité réduite vis-à-vis les autres moyens de transport lors de l'attente du passage d'un autobus;
- CONSIDÉRANT la présence de l'IRD PQ le long de la rue Mgr-Plessis, il convient que l'aménagement d'abribus représente un élément de sécurité pour les personnes à mobilité réduite;
- CONSIDÉRANT la présence d'un important axe de transport actif entre le quartier St-Sauveur et Vanier par la Passerelle des Trois-Sœurs et de la rivière St-Charles;
- IL EST PROPOSÉ PAR M. PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR MME HÉLÈNE LANGLOIS, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec et au Réseau de transport en commun de la Capitale :

- L'aménagement d'abribus, et ce, dans chaque direction, à l'arrêt Mgr-Plessis/2064 et aux intersections de Mgr-Plessis/Isabelle-Aubert et Mgr-Plessis/Bourdages;

Que la Ville de Québec veuille envers le redéveloppement du secteur à privilégier des abribus aux arrêts du RTC.

Adopté.

23-CA-033

SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN ET SECONDÉE PAR MME JACYNTHÉ FORTIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 15 mai 2023 tel que présenté.

ADOPTÉ

23-CA-034

SUR UNE PROPOSITION DE MME JACYNTHÉ FORTIN ET SECONDÉE PAR M. JEAN-NOËL OUISSE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder au remboursement de 38.00 \$ à Mme Nicole Laveau pour la mise à jour du registre des entreprises.

ADOPTÉ

23-CA-035

SUR UNE PROPOSITION DE M. PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR MME GEMMA DROUIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder au paiement au montant de 62.50 \$ pour l'animation faite par M. Luc Bélanger, de la firme Animagination.

ADOPTÉ

23-CA-036

SUR UNE PROPOSITION DE MME NICOLE LAVEAU ET SECONDÉE PAR M. PIERRE-MARC DOUCET, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder au paiement de 95.00 \$ pour l'assemblée générale tenue le 17 avril 2023, et un montant de 95.00 \$ pour l'assemblée ordinaire du 19 juin 2023, à l'attention de Mme Renée Poulin.

ADOPTÉ

23-CA-037

SUR UNE PROPOSITION DE MME JACYNTHÉ FORTIN ET SECONDÉE PAR MME HÉLÈNE LANGLOIS, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le calendrier 2023-2024 pour les assemblées ordinaires et l'assemblée générale.

ADOPTÉ

23-CA-038

SUR UNE PROPOSITION DE M. PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR MME HÉLÈNE LANGLOIS, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier de Vanier procède à la formation d'un comité élargi sur la mobilité dans Vanier pour réfléchir sur le futur plan d'aménagement pour la mobilité active de tous les modes de transport, principalement circulant sur le boulevard Wilfrid-Hamel, ainsi que d'autres rues ou boulevards dans le quartier.

Adopté.

23-CA-039

SUR UNE PROPOSITION DE M. ANDRÉ GARON ET SECONDÉE PAR MME HÉLÈNE LANGLOIS, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier de Vanier donne son accord de principe pour participer au projet collectif de la sécurité routière de 2024.

Adopté.

23-CA-040

SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN ET SECONDÉE PAR MME JACYNTHÉ FORTIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 19 juin 2023 tel que modifié.

ADOPTÉ

23-CA-041

CONSIDÉRANT les éléments contenus dans l'article intitulé "[Secret absolu autour des matières dangereuses transportées par train à Québec](#)", publié dans Le Soleil le 7 septembre 2023, informant la population que la Ville de Québec se conforme aux exigences du CN et refuse de dévoiler les matières dangereuses qui circulent sur les chemins de fer;

CONSIDÉRANT les règles fédérales qui permettent pourtant de rendre publique les matières dangereuses qui circulent par train ;

CONSIDÉRANT la catastrophe qui a eu lieu dans la municipalité de Lac-Mégantic en 2013, à la suite d'un déraillement du train et causant un important déversement de pétrole, qui a détruit le centre-ville, ainsi que la vie de 47 personnes et de leurs familles ;

CONSIDÉRANT qu'un chemin de fer circule au sein de plusieurs quartiers résidentiels densément peuplés dans la Cité-Limoilou et tout juste à proximité d'établissements d'enseignement tels qu'une école primaire, une école secondaire, un CÉGEP et un centre de formation professionnelle ;

CONSIDÉRANT le Comité de vigilance ferroviaire de Limoilou, qui a d'ailleurs été mis en place par des parents inquiets d'élèves fréquentant des écoles en bordure des voies ferrées à Québec, pour s'assurer que le transport ferroviaire est sécuritaire et que les intervenants travaillent dans la transparence ;

CONSIDÉRANT QUE trois villes (Lac-Mégantic, Montmagny et Sherbrooke) ont accepté de rendre publique les rapports concernant les matières dangereuses après avoir reçu la même demande d'accès à l'information que la Ville de Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les rapports annuels peuvent être « rendus publics à la discrétion » du responsable des mesures d'urgence ou d'un autre fonctionnaire de la municipalité ;

SUR PROPOSITION DE JEAN-NOËL OUISSE DÛMENT APPUYÉ PAR HÉLÈNE LANGLOIS, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil d'administration du Conseil de quartier de Vanier demande à la Ville de

Québec de poursuivre les discussions avec le CN pour assurer une transparence et pour rendre public les rapports annuels concernant les matières dangereuses qui circulent par train sur son territoire.

Adopté.

23-CA-042

SUR UNE PROPOSITION DE M. PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR M. JEAN-NOËL OUISSE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder au paiement de 95.00 \$ pour le compte-rendu du Comité plénier du 6 septembre 2023 et de 95.00 \$ pour l'assemblée ordinaire du 18 septembre 2023 auprès de Mme Renée Poulin.

ADOPTÉ

23-CA-043

SUR UNE PROPOSITION DE M. MAHAMADOU SISSOKO ET SECONDÉE PAR MME JACYNTHE FORTIN, IL EST RÉSOLU UNANIMENT QUE le Conseil de quartier de Vanier adresse ses remerciements à Mme Catherine Raymond pour son implication dans le projet du parc Christ-Roi.

Adopté.

23-CA-044

CONSIDÉRANT la popularité grandissante du réseau àVélo;

CONSIDÉRANT le quartier Vanier est considéré, et ce, à juste titre, comme un quartier central de la ville de Québec;

CONSIDÉRANT plusieurs quartiers centraux limitrophes tels que Lairet, Vieux-Limoilou et Saint-Sauveur ont déjà un fort réseau du vélo partage àVélo;

CONSIDÉRANT la présence d'un important axe de transport actif entre le quartier St-Sauveur et Vanier par la Passerelle des Trois-Sœurs et de la rivière St-Charles;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs résidents de Vanier utilisent déjà les différentes formes de transport actif;

CONSIDÉRANT que le secteur Vanier a, sur son territoire, plusieurs lieux de destination comme le secteur Fleur de Lys, le secteur commercial du boulevard Wilfrid-Hamel et des lieux institutionnels comme CLSC Des Rivières, le Centre de formation professionnelle de la construction et le Centre d'hébergement Christ-Roi;

CONSIDÉRANT la présence de deux stations réseau du vélo partage àVélo dans le secteur Bourdages;

CONSIDÉRANT le développement du secteur Fleur de Lys qui amènera un bassin de population intéressant pour le réseau du vélo partage àVélo;

CONSIDÉRANT la volonté de la part de la ville de Québec d'étendre son réseau àVélo en 2024.

SUR UNE PROPOSITION DE M. PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR MME GEMMA DROUIN, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec et au Réseau de transport en commun de la Capitale :

1. Le déploiement de plusieurs stations du réseau àVélo dans le quartier Vanier dès 2024;
2. Que la Ville de Québec veille dans toutes ses décisions ou actions futures envers le redéveloppement du secteur à privilégier à ce qu'une station du réseau àVélo y soit intégrée.

Adopté.

23-CA-045

- CONSIDÉRANT le bassin élevé de la population âgée dans le quartier de Vanier;
- CONSIDÉRANT qu'il est reconnu statistiquement que le quartier de Vanier est l'un des moins favorisés financièrement en général;
- CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de quartier de Vanier à vouloir hausser la participation citoyenne et sociale de la part de cette clientèle;

SUR UNE PROPOSITION DE MME JACYNTHÉ FORTIN ET SECONDÉE PAR MME GEMMA DROUIN, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier de Vanier recommande une demande de financement auprès de la Ville de Québec pour le montant maximum autorisé (4000 ou 4500\$) dans le cadre d'un Projet d'initiative, pour le projet « Carte mémoire des aînés dans Vanier ».

Adopté.

23-CA-046

- CONSIDÉRANT le bassin élevé de la population âgée dans le quartier de Vanier;
- CONSIDÉRANT qu'il est reconnu statistiquement que le quartier de Vanier est l'un des moins favorisés financièrement en général;
- CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de quartier de Vanier à vouloir hausser la participation citoyenne et sociale de la part de cette clientèle;
- SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN ET SECONDÉE PAR MME JACYNTHÉ FORTIN, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier de Vanier recommande une demande de financement auprès de la Caisse Desjardins Des Rivières, pour un montant de \$5000 pour le projet « Carte mémoire de Vanier ».
- Adopté.

23-CA-047

- CONSIDÉRANT le bassin élevé de la population âgée dans le quartier de Vanier;
- CONSIDÉRANT qu'il est reconnu statistiquement que le quartier de Vanier est l'un des moins favorisés financièrement en général;
- CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de quartier de Vanier à vouloir hausser la participation citoyenne et sociale de la part de cette clientèle;

SUR UNE PROPOSITION DE M. PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR MME HÉLÈNE LANGLOIS, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier de Vanier recommande une demande de financement auprès du député de Vanier-Les Rivières, Monsieur Mario Asselin, pour un montant de \$2500 pour le projet « Carte mémoire de Vanier ».

Adopté.

23-CA-048

- CONSIDÉRANT que la vitesse limite dans la rue Chabot est de 40 km/h;
- CONSIDÉRANT que la vitesse limite dans les zones scolaire est de 30 km/h;
- CONSIDÉRANT que les deux limites font l'objet d'un affichage très rapproché l'un de l'autre sur le même tronçon de la rue Chabot, aux abords de l'école Notre-Dame-du-Canada;

- CONSIDÉRANT que cette situation peut prêter à confusion et faire en sorte que les automobilistes ne remarquent pas que la limite de vitesse affichée de 30 km/h;
- SUR UNE PROPOSITION DE MME HÉLÈNE LANGLOIS ET SECONDÉE PAR MME GEMMA DROUIN, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec de :
 1. Installer des panneaux lumineux indiquant la limite de vitesse de 30 km/h, en permanence;
 2. Installer des panneaux lumineux indiquant le passage piéton prioritaire.
 Adopté.

23-CA-049

SUR UNE PROPOSITION DE MME JACYNTHE FORTIN SECONDÉE PAR M. JEAN-NOËL OUISSE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier de Vanier s'engage à participer au Comité mixte en déléguant Mme Hélène Langlois et M. Pierre-Marc Doucet au Comité pour des noms de rues formé par Trudel Alliance.

Adopté.

23-CA-050

- CONSIDÉRANT la problématique de qualité de l'air qui a cours actuellement dans le Vieux-Limoilou et Vanier;

CONSIDÉRANT que dans son rapport *Mon environnement, ma santé*, la Direction régionale de la Santé publique (DRSP) de la Capitale-Nationale indiquait, parmi ses recommandations, qu'il fallait « augmenter les efforts de verdissement et de déminéralisation dans Limoilou-Basse-Ville-Vanier »;

CONSIDÉRANT que dans les présentations publiques de leurs rapports, la DRSP, et le Groupe de travail sur les contaminants atmosphérique (GTCA) ont mentionné l'impact positif des arbres à fort feuillage, des conifères et plus largement du verdissement comme axe de mitigation des impacts de divers polluants dans Vanier;

CONSIDÉRANT que, selon une cartographie préliminaire réalisée par le conseil de quartier du Vieux-Limoilou et ses partenaires (l'Association forestière des deux rives et Emprises - espaces urbains), c'est facilement de 100 à 200 arbres qui pourraient être plantés en façade ou à l'intérieur de l'emprise de la Ville de Québec dans le Vieux-Limoilou - et cela, excluant les opportunités liées à la déminéralisation;

CONSIDÉRANT que les citoyen.ne.s ne sont pas autorisés à planter par eux-mêmes des arbres à l'intérieur de l'emprise de la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Québec, a publié sur les médias sociaux et sur d'autres outils de communication une invitation aux citoyen.ne.s à demander un arbre chez eux, à l'intérieur de l'emprise municipale, par le biais du service 311;

CONSIDÉRANT que cet appel a été fait à l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas de politique actuellement qui mette officiellement en priorité des actions de sensibilisation et de plantation dans les quartiers jugés plus vulnérables et où la plantation d'arbres et le verdissement sont particulièrement urgents;

CONSIDÉRANT que des secteurs, comme Vanier, se distinguent par leur situation relativement à la qualité de l'air tel que mentionné dans les rapports du GTCA et de la DRSP;

CONSIDÉRANT que d'importants efforts de plantation sont en cours à Québec.

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR M. PIERRE-MARC DOUCET, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Conseil de quartier de Vanier recommande ce qui suit :

1. DEMANDE à la Ville de Québec la mise en place d'une politique afin de prioriser le verdissement dans son emprise au sein de quartiers jugés particulièrement vulnérables dans un contexte de qualité de l'air et d'îlots de chaleur, comme Vanier;
2. SUGGÈRE à la Ville de Québec de mettre des efforts supplémentaires afin de sensibiliser les citoyen.ne.s de ces quartiers, dont Vanier, afin de s'assurer qu'un maximum d'entre eux lèvent la main et demandent la plantation d'un arbre en façade;
3. ESPÈRE qu'un maximum d'arbres seront plantés dans l'emprise municipale cette année et les prochaines années par la Ville de Québec.
4. SUGGÈRE à la Ville de Québec d'intensifier ses pourparlers avec la société d'état Hydro-Québec dans le but d'acquérir les nombreux terrains vacants situés dans le quartier de Vanier afin d'y aménager des espaces verts tout en facilitant la mobilité active.
5. SIGNE la pétition rédigée par le front commun Basse-Ville/Limoilou/Vanier publiée le 10 octobre 2023.
6. Que Jean-Noël Ouisse soit le signataire de cette pétition au nom du Conseil de quartier de Vanier.

Adopté.

23-CA-051

SUR UNE PROPOSITION DE M. PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR M. JEAN-NOËL OUISSE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 18 septembre 2023 tel que modifié.

ADOPTÉ

23-CA-052

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR M. PIERRE-MARC DOUCET, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder au paiement de 95.00 \$ pour l'assemblée ordinaire du 16 octobre 2023 auprès de Mme Renée Poulin.

ADOPTÉ

23-CA-053

DEMANDE À COMMUNAUTO CONCERNANT LE RÉSEAU D'AUTOPARTAGE COMMUNAUTO DANS LE QUARTIER DE VANIER, Ville de Québec

CONSIDÉRANT QUE la popularité du réseau Communauto est grandissante ;

CONSIDÉRANT QUE le quartier Vanier est considéré, et ce, à juste titre, comme un quartier central de la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs quartiers centraux limitrophes tels que Lairet, Vieux-Limoilou et Saint-Sauveur ont déjà un fort réseau d'auto partage Communauto et zone Flex;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs résidents de Vanier n'ont pas accès à un véhicule;

CONSIDÉRANT QUE le secteur Vanier a, sur son territoire, plusieurs lieux de destination comme le secteur Fleur de Lys, le secteur commercial du boulevard Wilfrid-Hamel et des lieux institutionnels comme CLSC Des Rivières et le Centre de formation professionnelle de Québec et le Centre d'hébergement Christ-Roi;

CONSIDÉRANT QUE la présence de trois stations du réseau autopartage Communauto dans le secteur Bourdages et Vieux-Vanier;

CONSIDÉRANT QUE le développement du secteur Fleur de Lys qui amènera un bassin de population intéressant pour le réseau d'autopartage Communauto;

CONSIDÉRANT QUE la volonté de Communauto d'étendre son réseau à travers la Ville de Québec est bien présente;

CONSIDÉRANT QUE l'identification des opportunités pour de l'autopartage a été ajouté au PPU Wilfrid-Hamel-Laurentienne.

Il est proposé par Pierre-Marc Doucet et appuyé par Hélène Langlois, que le Conseil de quartier de Vanier recommande à Communauto :

L'augmentation du nombre de stations du réseau Communauto dans le quartier Vanier, dès 2024, surtout dans les secteurs du bureau d'arrondissement Les Rivières, du CLSC Des Rivières ainsi qu'au nord de la voie ferrée;

L'agrandissement de la zone FLEX du réseau Communauto dans le quartier Vanier dès 2024;

L'augmentation du nombre de véhicules dans les stations existantes.

Adopté à l'unanimité.

23-CA-054

DEMANDE AU RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA CAPITALE CONCERNANT LA PRÉSENCE D'ABRIBUS DU RTC DANS LE QUARTIER DE VANIER

CONSIDÉRANT la présence de sept parcours de bus dans le secteur Vanier;

CONSIDÉRANT que des abribus ont été enlevés à la mi-octobre, étant considérés vétustes par le RTC;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement autour de ceux-ci a été carrément enlevé et qu'aucune trace de remplacement n'est démontrée;

CONSIDÉRANT que le RTC semble vague sur la date de leur réaménagement;

CONSIDÉRANT que le Guide de design des infrastructures du RTC stipule la vision suivante : " Cette combinaison assure une expérience client de qualité, qui incite l'usage du transport en commun et contribue à l'image de la Ville de Québec" (Guide de design des infrastructures du RTC p.6);

CONSIDÉRANT des arrêts confortables, qui comportent de l'ombre, et un espace pour s'abriter, des places assises, de l'information claire et une diversité d'activités à proximité contribuent à créer un environnement attractif pour l'utilisateur du transport en commun et améliorent les perceptions de la clientèle quant au service offert (NACTO, 2016); (Guide de design des infrastructures du RTC p.46);

CONSIDÉRANT QUE le secteur est très venteux et froid, surtout en saison hivernale;

CONSIDÉRANT la présence d'un abribus permettant la sécurité des usagers et des personnes à mobilité réduite vis-à-vis les autres moyens de transport lors de l'attente du passage d'un autobus;

Il est proposé par Pierre-Marc Doucet et appuyé par Gemma Drouin, que le Conseil de quartier de Vanier recommande à la **Ville de Québec (info)** et au **Réseau de transport de la Capitale (action)**:

La réinstallation d'abribus, et aux arrêts Bernatchez/5171 (sud), Bélanger/5286, Giguère/5237 (nord) et à l'arrêt Beauce/4300;

Et que le RTC veille à ce que toutes ses décisions ou actions futures envers le remplacement des abribus aux arrêts du RTC fassent l'objet d'une annonce claire sur les détails des opérations à effectuer afin de bien renseigner les usagers.

Adopté à l'unanimité.

23-CA-045 modifiée

Demande de financement auprès de la Ville de Québec dans le cadre d'un projet d'initiative – Carte mémoire des aînés dans Vanier

Considérant le bassin élevé de la population aînée dans le quartier de Vanier;

Considérant qu'il est reconnu statistiquement que le quartier de Vanier est l'un des moins favorisés financièrement en général;

Considérant la volonté du Conseil de quartier de Vanier de vouloir hausser la participation citoyenne et sociale de la part de cette clientèle;

Il est proposé par Gemma Drouin, dûment appuyé par Jacynthe Fortin, que le Conseil de quartier de Vanier recommande une demande de financement auprès de la Ville de Québec pour le **montant maximum autorisé 4500\$** dans le cadre d'un Projet d'initiative, pour le projet « Carte mémoire des aînés dans Vanier ». Les informations détaillées sont fournies en pièces jointes.

Adopté à l'unanimité.

23-CA-055

Engagement financier pour le projet Carte mémoire pour les Aînés dans Vanier

Il est proposé par Mahamadou Sissoko, et appuyé par Gemma Drouin, qu'une somme de \$800.00 soit « engagée » pour les fins du Projet Carte mémoire pour les Aînés dans Vanier.

Adopté à l'unanimité.

23-CA-056

Demande de reconnaissance des réunions de conseils de quartier en mode hybride et autres informations

Considérant que nous avons déjà demandé que la Ville de Québec reconnaisse le mode hybride, sans mesures sanitaires obligatoires;

Considérant que le mode hybride à nos réunions peut confondre des administrateurs sur leurs droits de vote, principalement lors de demandes d'opinion;

Considérant que la Ville de Québec a déjà équipé ses principales salles de réunions publiques des équipements informatiques pour réaliser des réunions en mode hybride;

Considérant notre demande avec la résolution no 20-CA-22 révisée « ... recommander que la Ville de Québec autorise la tenue des réunions du Conseil de quartier sous une forme hybride et qu'elle soit effective dès le retour en présentiel, à la suite de la pandémie de la COVID-19 »;

Il est proposé par Nicole Laveau et appuyé par Raynald Pelletier,

Que le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec de modifier le ou les règlements, et/ou demande au Gouvernement du Québec si requis, afin que le mode hybride soit reconnu en tout temps lors des séances publiques des réunions de conseils de quartier.

Que le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec de produire un guide simple, sous forme numérique, synthétique, où toutes les informations pertinentes pour l'administration et le

fonctionnement d'un conseil de quartier, tel que le quorum requis se compose de X, le montant maximal pour une demande de projet d'initiative qui a été réduit en 2023 sans préavis, le montant maximal pour la subvention annuelle pour le fonctionnement d'un conseil de quartier.

Que le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec que les votes d'administrateurs en présence virtuel soient reconnus au même titre que si c'était en présentiel, et ce, pour toutes les occasions.

Adopté à l'unanimité.

23-CA-057 Demande pour une présentation du PPU Hamel-Laurentien

Attendu que le Conseil de quartier de Vanier a créé et tenu la première réunion du Comité élargi sur la mobilité dans Vanier le 2 novembre dernier;

Considérant que des participants à ce comité proviennent d'autres quartiers ou sont de nouveaux administrateurs et ne sont pas informés de l'orientation de la Ville au sujet du PPU Hamel-Laurentien;

Il est proposé par Nicole Laveau, dûment appuyé par Pierre-Marc Doucet, que le Conseil de quartier de Vanier demande à la Ville qu'une personne bien informée vienne nous faire une présentation raccourcie en se limitant aux notions de la mobilité et transport (chapitre 4.3) ainsi que le cadre bâti (Chapitre 4.2), lors de la prochaine réunion de ce comité le 11 janvier 2024, à 19h00.

Adopté à l'unanimité.

23-CA-058 Demande de subvention pour un projet en sécurité routière 2024

Il est proposé par Nicole Laveau, et appuyé par Hélène Langlois, que le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec d'octroyer une somme de \$3000.00 pour permettre la réalisation du projet « VISUALISATION DES ANGLES MORTS AUTOUR DES GRANDS VÉHICULES » dans le quartier de Vanier, au courant de la saison estivale 2024.

Adopté à l'unanimité.

23-CA-059

Sur une proposition de Jean-Noël Ouisse, secondée par Pierre-Marc Doucet, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 16 octobre 2023, tel que modifié.

Adopté.

23-CA-060

Sur une proposition de André Garon, secondée par Jacynthe Fortin, il est résolu unanimement de procéder au paiement de \$95.00 à Renée Poulin pour la séance du 20 novembre 2023.

Adopté.

23-CA-061 - DEMANDE DE RECONDUCTION DU PROGRAMME DE MOBILISATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DE LA VILLE DE QUÉBEC.

CONSIDÉRANT que le [programme de mobilisation à la sécurité routière de la ville de Québec](#) arrive à sa fin;

CONSIDÉRANT que le programme de mobilisation à la sécurité routière de la ville de Québec est spécifiquement dédié à la sensibilisation de la population sur le sujet de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT certaines lacunes en aménagement urbain, la sensibilisation à la sécurité routière est toujours nécessaire;

CONSIDÉRANT qu'étant donné que les conseils de quartier ressentent le besoin d'agir efficacement et d'utiliser les subventions avec pertinence et ciblées sur des besoins spécifiques de chaque quartier de la ville de Québec;

CONSIDÉRANT que, les actions doivent être encouragées et facilitées par la Ville de Québec; les administrateurs des conseils de quartier de la Ville de Québec agissent à titre bénévole, ne disposent pas des capacités multidisciplinaires et du temps nécessaire à la mise en place d'activités dans tous les domaines et que des associations avec d'autres conseils de quartier sont parfois nécessaires

CONSIDÉRANT que l'expertise développée par les administrateurs des conseils de quartier de la Ville de Québec en relation aux nombreuses activités et interventions organisées au cours des quatre dernières années de ce programme;

CONSIDÉRANT qu'encore beaucoup de projets et d'interventions en relation à la sécurité routière sont nécessaires afin de faire diminuer les risques d'accidents;

SUR UNE PROPOSITION DE JEAN-NOËL OUISSE, SECONDÉE PAR PIERRE-MARC DOUCET, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec :

- DE RECONDUIRE pour une autre période de 4 années le programme de mobilisations à la sécurité routière de la Ville de Québec;
 - D'AUGMENTER le montant de la subvention à 5000.00 \$ par année et par organisme;
 - DE PERMETTRE que les sommes non dépensées soient reconduites sur un ou des projets lors des années subséquentes de ce programme;
 - D'ÊTRE plus à l'écoute des conseils de quartier, lorsque ces derniers identifient des secteurs problématiques, afin d'accélérer les processus d'aménagement concernant la mobilité et la sécurité routière tel que la création de nouveaux passages piétons;
 - DE POUVOIR bénéficier, lorsque possible, des installations, équipements et du personnel de la Ville de Québec, pour réaliser des événements ou activité similaire à celle du Conseil de quartier de Val-Bélair (angles morts des bus, camion et niveleuse) et de l'étendre à l'ensemble du territoire de la Ville de Québec.
- ADOPTÉ

23-CA-062 - DEMANDE À LA VILLE DE QUÉBEC CONCERNANT LE MANQUE D'ESPACES DE STATIONNEMENT DANS LE SECTEUR MONSEIGNEUR-PLESSIS ET ISABELLE-AUBERT

CONSIDÉRANT les problèmes de stationnement vécus l'été 2023 durant la réfection d'une partie de Mgr-Plessis;

CONSIDÉRANT la diminution significative des places de stationnements sur la rue Monseigneur-Plessis, à la suite de son réaménagement;

CONSIDÉRANT que beaucoup d'employés de l'IRD PQ stationnent sur la rue Mgr-Plessis, afin d'éviter de payer des frais de stationnement;

CONSIDÉRANT que plusieurs résidents du complexe Le Pivot (environ 400 logements) stationnent sur Mgr-Plessis, soit pour éviter des frais de stationnement, soit parce qu'ils ne peuvent louer qu'une place de stationnement, alors qu'ils ont deux voitures;

CONSIDÉRANT que la Ville de Québec a permis au Groupe O'Drey (80 logements) de ne pas avoir de stationnement pour une majorité de ses employés, et que ceux-ci doivent se stationner sur rue;

CONSIDÉRANT que des projets résidentiels sont en développement ou déjà réalisés dans le secteur Mgr-Plessis (ex : ancien CNESST avec 207 logements et le Charlie avec 90 logements);

CONSIDÉRANT qu'il existe encore deux terrains vacants qui seront éventuellement construits

CONSIDÉRANT que le déneigement de la rue occasionnera aussi une demande en stationnement en site propre;

CONSIDÉRANT que plusieurs de ces immeubles ont un coefficient autorisé de cases de stationnement inférieur à 1;

CONSIDÉRANT qu'aucune solution de remplacement n'a été avancée par la Ville pour répondre à la perte d'espaces de stationnement sur la rue Mgr-Plessis pour les 75 espaces de stationnement retirés;

SUR UNE PROPOSITION DE GEMMA DROUIN, DÛMENT SECONDÉE PAR JACYNTHE FORTIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT QUE LE CONSEIL DE QUARTIER demande à la Ville de Québec de trouver des solutions et ce, rapidement, pour pallier le manque d'espaces de stationnement créé par le réaménagement de la rue Monseigneur-Plessis,

- Soit en révisant ses décisions sur la diminution drastique prévue de cases de stationnement sur la rue Monseigneur-Plessis;
- Soit en prenant arrangement avec des propriétaires de terrains avoisinants, afin que des espaces de stationnement soient disponibles pour les résidents du secteur Monseigneur-Plessis et Isabelle-Aubert;
- Ou toute autre solution.

ADOPTÉ

23-CA-063 - DEMANDE DE PARTICIPATION ACTIVE DU CONSEIL DE QUARTIER AUX AMÉNAGEMENTS EN LIEN AVEC LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DE LA VILLE DE QUÉBEC.

CONSIDÉRANT que le programme de mobilisation à la sécurité routière de la Ville de Québec est spécifiquement dédié à la sensibilisation de la population sur le sujet de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT que la sensibilisation à la sécurité routière a une portée limitée sur les individus et dans le temps;

CONSIDÉRANT que dans certains quartiers, des besoins en aménagement urbain (aussi bien éphémères que permanents) sont nécessaires;

CONSIDÉRANT qu'étant donné que les conseils de quartier ressentent le besoin d'agir efficacement dans le but d'aider au processus de créations des aménagements urbains en lien avec la sécurité routière;

CONSIDÉRANT que les administrateurs des conseils de quartier de la Ville de Québec agissent à titre bénévole, ne disposent pas des capacités multidisciplinaires et du temps nécessaire à la mise en place d'activités dans tous les domaines et que des associations avec d'autres conseils de quartier sont nécessaires, les actions doivent être encouragées et facilitées par la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT l'expertise développée par les administrateurs des conseils de quartier de la Ville de Québec en relation aux nombreuses activités et interventions organisées au cours des quatre dernières années du programme de mobilisation à la sécurité routière de la ville de Québec ;

CONSIDÉRANT qu'encore beaucoup de projets et d'interventions en relation à la sécurité routière sont nécessaires afin de faire diminuer les risques d'accidents;

SUR UNE PROPOSITION DE JEAN-NOËL OUISSE, SECONDÉE PAR HÉLÈNE LANGLOIS, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec:

- D'ÊTRE plus à l'écoute des conseils de quartier, lorsque ces derniers identifient des secteurs problématiques, afin d'accélérer les processus d'aménagement concernant la mobilité et la sécurité routière tel que la création de nouveaux passages piétons;
 - 1.
- D'ÉLARGIR la portée d'action des conseils de quartier, pour leur permettre de participer plus activement aux différentes phases du processus d'aménagement;
 - 2.
- DE S'OUVRIER aux différents types d'aménagement permettant de réduire la vitesse tel que le marquage au sol (passage piéton avec illusion en 3 dimensions), les dos d'âne, les carrefours giratoires et autres moyens. Adopté à l'unanimité.

23-CA-064 - Demande de financement auprès de la Ville de Québec dans le cadre d'un projet d'initiative – Carte mémoire des aînés dans Vanier

Considérant que notre demande de financement auprès de Desjardins au montant de 5,000\$, nous a été refusée pour cause environnementale, c.a.d. que notre document est produit sur support papier recyclé à 30% et non à 100% (notre fournisseur ne recommande pas un papier recyclé 100% parce celui-ci ne supporte pas d'être plié et replié à quelques reprises) et considérant que le format numérique ne convient pas pour des personnes âgées.

Considérant que notre député, Mario Asselin, nous a octroyé un montant de \$1500, alors que notre demande auprès de lui était de \$2500.

Considérant que d'autres sources de financement ont été examinées mais que les critères de délai ou d'admissibilité nous sont défavorables.

Considérant que le tirage élevé de notre document, visant la population résidentielle du quartier, est justifié pour être certain de rejoindre la totalité de toutes les personnes âgées du quartier de Vanier.

Considérant que la particularité du projet est de rejoindre de façon spécifique chaque personne âgée de notre quartier et qu'il n'est pas possible de savoir leurs adresses précises.

Considérant que notre forme de distribution élargie générera un effet multiplicateur en rejoignant un nombre de personnes non prévues tout en étant susceptibles d'être intéressées par le contenu de notre Carte-Mémoire pour les aînés de Vanier.

Considérant que plusieurs intervenants communautaires du quartier, déjà informés de notre projet, sont en attente de notre document pour en faire la promotion auprès de leur clientèle.

Considérant que ce style de projet pourra devenir une source d'inspiration pour d'autres organisations.

Considérant qu'une phase 2 du projet est prévue pour rencontrer des personnes âgées dans leurs milieux de vie collectifs afin de les valoriser et d'échanger sur leur capacité citoyenne.

SUR UNE PROPOSITION DE GEMMA DROUIN ET SECONDÉE PAR ANDRÉ GARON, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier de Vanier recommande une demande de financement supplémentaire auprès de la Ville de Québec pour le **montant maximum autorisé de 5500\$** dans le cadre d'un Projet d'initiative, pour le projet « Carte mémoire des aînés dans Vanier ». Les informations détaillées modifiées sont fournies en pièces jointes.

ADOPTÉ

23-CA-065

SUR UNE PROPOSITION DE PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR RAYNALD PELLETIER, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 20 novembre 2023, tel que modifié.

ADOPTÉ

23-CA-066

SUR UNE PROPOSITION DE MME HÉLÈNE LANGOIS ET SECONDÉE PAR MME JACYNTHÉ FORTIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder au paiement de \$95.00 à Renée Poulin pour l'assemblée régulière du 18 décembre 2023.

ADOPTÉ

CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER

Bilan des activités de consultation publique de janvier à décembre 2023

| Type d'activité | Titre du projet | Référence | Période | Recommandation du conseil de quartier | Décision de l'instance décisionnelle |
|--|---|--------------------------------|------------------|---|--|
| Séance d'information | Réaménagement de la rue Monseigneur-Plessis | Non-applicable | 7 juin, 19 h | Non-applicable | Non-applicable |
| Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier | Aménagement d'un îlot de verdure à l'angle de l'avenue Bernatchez et de la rue Beaucage | R.C.A.2V.Q. 344 | 14 mars, 19 h | Favorable, proposition sans modifications | Adoption du règlement |
| Atelier participatif | Aménagement d'un îlot de verdure à l'angle de l'avenue Bernatchez et de la rue Beaucage | Non-applicable | 14 mars, 19 h 30 | Non-applicable | Projet en cours |
| Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier | Développement et densification du parc industriel Cardinal | R.C.A.2V.Q. 342 R.V.Q. 3156 | 27 mars, 19 h | Contre | Adoption du règlement, avec modifications à la suite de la consultation publique |